

P

PREMIÈRES SYNTHÈSES et PREMIÈRES SYNTHÈSES

NÉGOCIATION SALARIALE ET SALAIRES À LA MI - 1997 : Ralentissement

Au premier semestre 1997, les salaires négociés et les salaires versés marquent le pas par rapport au premier semestre 1996.

Les branches comme les entreprises ont moins souvent négocié sur les salaires, et les augmentations issues de ces négociations sont en moyenne plus faibles que celles de la première moitié de 1996.

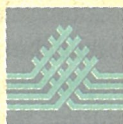
Dans les entreprises, l'évolution du salaire mensuel de base des salariés du secteur privé et semi-public est elle aussi moins rapide. L'accroissement est de 1,3 % au cours du premier semestre 1997, contre 1,5 % en 1996. Cette augmentation moyenne recouvre cependant une forte augmentation des salaires ouvriers en lien avec la revalorisation du SMIC de juillet, tandis que les salaires des cadres ont sensiblement ralenti.

Au total, l'année 1997 devrait se solder par un gain de pouvoir d'achat du salaire brut comparable à celui de la fin 1996, du fait du ralentissement des prix à la consommation.

En 1997, la reprise de l'activité se confirme. Après avoir augmenté de 1,5 % en 1996, le PIB serait en hausse de 2,3 % en 1997.

Malgré l'accélération de la croissance, les déterminants traditionnels des salaires n'exercent pas encore d'effet sensible à la hausse. Le taux de chômage a en effet augmenté tout au long du premier semestre 1997, et la hausse des prix à la consommation est restée très modérée, de l'ordre de 1 % entre juin 1996 et juin 1997 (graphique 1).

Les salaires versés par les entreprises en juillet ont certes bénéficié du coup de pouce sur le SMIC, dont la revalorisation a été de 4 % au 1^{er} juillet. Mais, comme les salaires négociés au niveau des branches ou dans les entreprises, ils sont en recul par rapport au premier semestre 1996.



La négociation salariale de branche est en recul

Pour la deuxième année consécutive le nombre de conventions ayant fait l'objet entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 1997 d'au moins un avenant salarial ou d'au moins une recommandation patronale est en baisse : sur un échantillon de 214 branches conventionnelles de plus de 10 000 salariés, 97 branches (soit 45 %) sont concernées au cours du 1^{er} semestre, contre 106 à la même époque en 1996.

Si l'on prend en compte la date d'effet des avenants et non plus leur date de signature, le nombre de branches ayant bénéficié d'au moins un relèvement salarial diminue également puisqu'il passe de 141 au 30 juin 1996 à 129 seulement au 30 juin 1997 (soit respectivement 66 % et 60 % de l'échantillon). Cette baisse est plus marquée dans les branches nationales, mais existe aussi dans les branches infra-nationales de la métallurgie et du BTP.

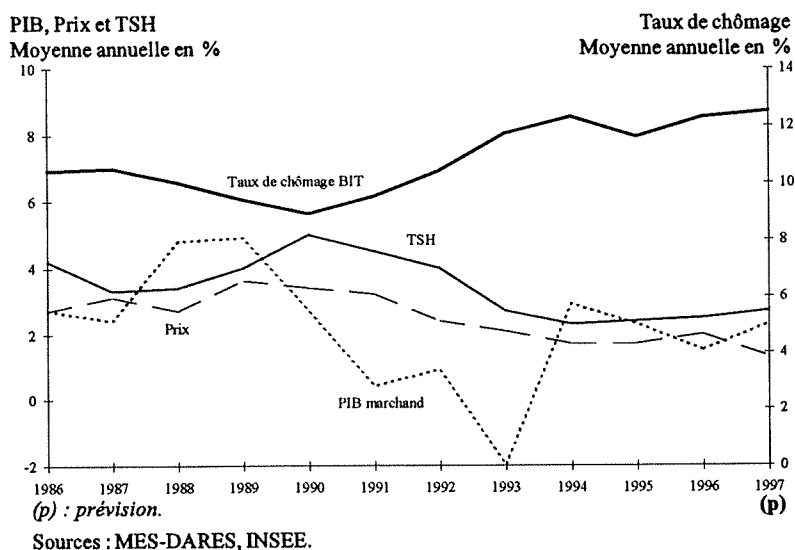
Pour ces branches, les salaires minima hiérarchiques ont augmenté en moyenne de 1,5 % au premier semestre contre 2,0 % un an plus tôt (1). Ce ralentissement est essentiellement imputable aux augmentations inférieures à 2,0 % qui constituent 77 % des hausses des salaires hiérarchiques au 30 juin 1997, contre 67 % en 1996 (graphique 2).

Cette tendance au ralentissement s'observe aussi, dans une moindre mesure, pour les salaires garantis (cf. encadré).

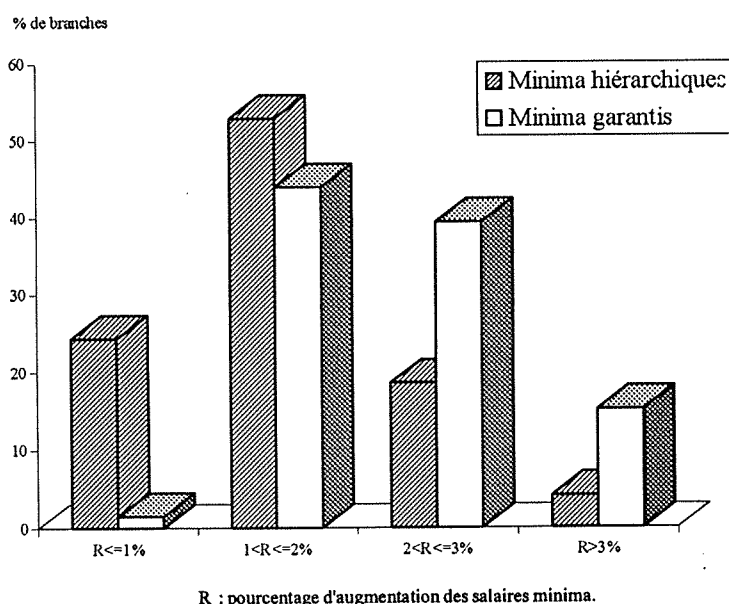
(1) - Moyennes pondérées par les effectifs des branches concernées, relèvements du 1^{er} janvier au 30 juin.

(2) - Il convient de rappeler que la négociation sur les salaires touche surtout les salariés des grandes entreprises : en 1996, sur dix salariés couverts par un accord salarial, neuf appartenaient à des unités de plus de 200 salariés.

Graphique 1
Évolutions respectives du PIB, du taux de chômage, des prix et du TSH



Graphique 2
Distribution des hausses de salaire négociées
au niveau des branches conventionnelles



Lecture : 39 % des branches ont relevé leurs salaires minima garantis de 2 % à 3 % entre le premier janvier 1997 et le 30 juin 1997 (parmi les branches qui ont procédé à des relèvements).

Source : MES-DRT, échantillon de 70 branches de plus de 10 000 salariés, couvrant 3,2 millions de salariés pour les minima hiérarchiques, et de 66 branches couvrant 2,6 millions de salariés pour les minima garantis (certaines branches négocient simultanément des minima hiérarchiques et garantis).

Pour les branches ayant négocié ce type de salaires, la moyenne des augmentations se situe à 2,2 % pour le 1^{er} semestre 1997 contre 2,7 % l'année précédente. Les hausses de salaires garantis inférieures à 2 % sont en effet, comme pour les salaires hiérarchiques, plus nombreuses en 1997 (45 % contre 23 % en 1996).

Ralentissement des hausses de salaire négociées en entreprise

Après le recul enregistré en 1996, on ne constate pas de relance de la négociation salariale dans les entreprises au début de l'année 1997 (2). La proportion des accords signés portant sur le thème des salaires

reste voisine du point bas atteint au premier semestre 1996 (47 %).

Parallèlement, les augmentations négociées au sein des entreprises sont plus faibles qu'en 1996 : la moyenne des augmentations totales baisse de 0,3 point, passant de 2,4 % au premier trimestre 1996 à 2,1 % au premier trimestre 1997. Les hausses comprises entre 1 % et 2 % ont été beaucoup plus fréquentes en 1997, au détriment des augmentations supérieures à 2 % (graphique 3). Les accords prévoyant un gel des salaires ont été également plus nombreux (certains d'entre eux étant liés à une réduction de la durée du travail). Si on ne les retient pas, l'augmentation moyenne par accord reste plus faible qu'au premier trimestre 1996 de 0,2 point.

Le ralentissement concerne, à des degrés divers, toutes les formes d'augmentations pratiquées. La moyenne des augmentations uniformes seules, qui s'établissait à 2 % au début de l'année 1996, atteint à peine 1,7 % en 1997, soit le point le plus bas enregistré pour un premier trimestre. Cependant, compte tenu de très faibles prévisions d'inflation pour l'année 1997 (1,3 % en glissement), les salariés qui ne bénéficieraient que de cette augmentation moyenne, réaliseraient tout de même des gains de pouvoir d'achat.

Les augmentations catégorielles sont aussi plus faibles au début de l'année 1997. Le ralentissement est plus marqué en ce qui concerne le bas des grilles de classifications (2,1 % début 1997 contre 2,4 % début 1996). Les augmentations du haut des grilles, très modérées depuis quelques années, ne ralentissent, elles, que de 0,1 point (1,6 % début 1997 contre 1,7 % début 1996).

Enfin, les relèvements attribués au titre de l'individualisation et associés à des augmentations générales diminuent de 0,1 point.

SMIC ET SALAIRES CONVENTIONNELS

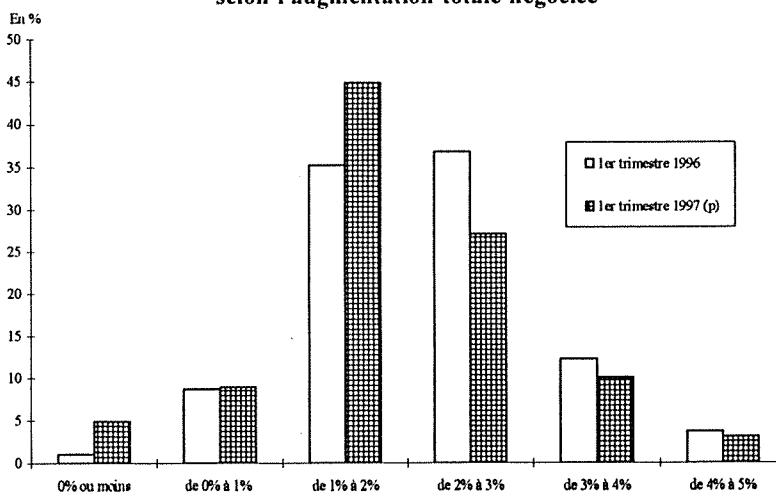
Contrairement à la négociation d'entreprise, la négociation de branche porte dans la plupart des cas sur des salaires conventionnels minima et non sur les salaires effectifs. Elle peut porter sur deux notions distinctes : les minima hiérarchiques et les minima garantis. Les premiers définissent un minimum mensuel de base pour chaque poste ou chaque coefficient de la grille de classification. Les seconds sont souvent négociés sur une base annuelle, pour tout ou partie de la grille des coefficients. Ils incluent certaines primes, différentes d'une branche à l'autre.

Face au retard pris par les salaires minima hiérarchiques par rapport au SMIC, les partenaires sociaux, réunis au sein de la Commission Nationale de la Négociation Collective du 26 juin 1990, ont engagé une opération destinée à inciter les branches à mener des politiques de revalorisation des bas et moyens salaires. Ils se sont alors trouvés confrontés à l'alternative suivante : respecter la grille des coefficients hiérarchiques de la branche en relevant simultanément tous les minima hiérarchiques, ou faire porter les revalorisations essentiellement sur les bas de grille afin de les rapprocher du SMIC. Pour les entreprises, cette seconde solution induit une augmentation de la masse salariale inférieure à la première. C'est pourquoi la négociation de minima garantis s'est développée, parallèlement à celle sur les grilles de salaires minima hiérarchiques.

L'opération de revalorisation des bas et moyens salaires a eu un impact sur les grilles conventionnelles : ainsi, au total, sur la base d'un panel de 122 branches de plus de 10 000 salariés du secteur général (hormis les branches infra-nationales de la métallurgie et du BTP), le pourcentage de celles qui ne présentent aucun niveau de salaire inférieur au SMIC est passé de 42 % au 1^{er} février 1990 à 69 % au 30 juin 1997 (1). Les augmentations modérées accordées par les branches au premier semestre 1996 et au premier semestre 1997 montrent que le mouvement de rattrapage des bas salaires conventionnels est parvenu à un palier. C'est lorsque les partenaires sociaux négocient des rémunérations annuelles garanties que les augmentations sont les plus fortes, dans la mesure où elles portent sur un éventail plus large d'éléments du salaire que le seul salaire de base, et ne se répercutent généralement pas sur l'ensemble de la grille salariale.

(1) - Source: MES-DRT (base des conventions collectives).

Graphique 3
Distribution des accords de salaire d'entreprise
selon l'augmentation totale négociée



(p) chiffres provisoires

Source : MES-DARES.

Les pratiques salariales restent inchangées

Globalement, sur l'ensemble du premier semestre 1997, les données provisoires ne mettent pas en évidence une modification notable des pratiques salariales. L'individualisation représente une part stable des accords négociés, tandis que la négociation sur les primes a tendance à reculer un peu : 58 % des accords de salaire négociés au premier trimestre 1997 mentionnent au moins une clause «primes», contre 60 % au premier trimestre 1996.

Par ailleurs, les clauses de rendez-vous sont toujours moins nombreuses d'année en année.

Le taux de salaire horaire des ouvriers a augmenté de 1,7 % au premier semestre 1997, contre 1,9 % un an plus tôt

Dans le secteur privé et semi-public, et selon les résultats de l'enquête ACEMO, le taux de salaire horaire ouvrier (TSH) a augmenté de 1,7 % entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet 1997. Son évolution était de 1,9 % un an plus tôt, malgré une moindre augmentation du SMIC au 1^{er} juillet 1996.

La hausse du TSH a été relativement différenciée selon les secteurs d'activité, allant de 1,3 % dans les transports et 1,5 % dans la construction à 1,7 % dans l'industrie et 1,9 % dans le commerce et les services, secteurs où la proportion de smicards est traditionnellement la plus élevée. Les transports, l'indus-

trie et le commerce conservent le même rythme annuel d'évolution, plus lent dans les transports que dans les autres secteurs. Dans la construction, en revanche, les augmentations de salaire sont plus faibles au premier trimestre, après les fortes hausses enregistrées en 1996. A l'inverse, les salaires s'accroissent nettement dans les services, après une année 1996 plutôt en retrait.

L'éventail des salaires se referme

Les salaires ouvriers ont augmenté beaucoup plus rapidement que les autres : le salaire mensuel de base des ouvriers a progressé de 1,6 %, celui des non-ouvriers de 1,1 % seulement au cours du premier semestre. La forte hausse des salaires ouvriers semble due en grande partie à la revalorisation du SMIC de 4 % au premier juillet 1997. En effet, alors que le TSH des ouvriers s'est accru de 0,6 % à 0,7 % au premier trimestre pour tous les niveaux de qualification, son évolution entre le 1^{er} avril et le 1^{er} juillet va décroissant avec la hiérarchie ouvrière; de 1,3 % pour les ouvriers de niveau 1, dont les salaires sont très proches du SMIC, à 0,7 % pour les ouvriers de niveau 7.

En outre, cette tendance s'accroît au détriment des cadres. Calculées sur un an, les évolutions de salaires des cadres et des autres catégories étaient encore relativement proches à la mi-1995. Mais dès 1996, on observe un décrochage des

salaires des cadres; entre juillet 1995 et juillet 1996 ceux-ci n'ont augmenté que de 1,1 %, contre 2,5 % pour les ouvriers et de 2 % à 2,2 % pour les ETAM. La forte hausse du SMIC au 1^{er} juillet 1997 renforce la tendance au resserrement de l'éventail des salaires entre les différentes catégories de salariés, en faisant progresser plus rapidement les salaires des ouvriers; ceux-ci s'accroissent de 2,6 %, contre 1,9 % pour les ETAM et 1,2 % pour les cadres.

Le pouvoir d'achat du TSH augmenterait autant qu'en 1996

Les salaires devraient évoluer à un rythme plus lent sur la fin de l'année, la plus grande part des augmentations étant traditionnellement concentrée sur le premier semestre. Sous l'hypothèse d'une stabilisation de la hausse des prix et du taux de chômage, le TSH évoluerait d'environ 0,8 % au deuxième semestre, soit un glissement annuel de 2,5 % sur l'année, contre 2,9 % en 1996. La prévision d'augmentation des prix étant de 1,3 % (tabac compris), l'année 1997 se solderait par un gain de pouvoir d'achat du salaire brut de 1,2 %, comparable à celui observé en 1996.

*Simone BANGOURA,
Didier FOLQUÈS,
Margot PERBEN
(DARES).*

PREMIERES INFORMATIONS ET PREMIERES SYNTHESSES sont éditées par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.22.60. Télécopie 01.44.38.24.43. Directeur de la publication : Claude Seibel.

Comité de rédaction : Jean-Yves Rognant et Catherine Demaison. Maquettistes : Daniel Lepesant et Guy Barbut. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : la documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers cedex. Tél. : 01.48.39.56.00. Télécopie : 01.48.39.56.01 - PREMIERES INFORMATIONS ET PREMIERES SYNTHESSES : 1 an (52 n°) : 650 F - Europe : 685 F - Autres pays : 700 F. Publicité : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD; ISSN 1253 - 1545.